



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Mairie

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Présents: Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Julie BARRAL, Denise PEIGNAUD, Michel MAGNE, Clément THERY, Myriam BOURNAZEL, Hélène NANCIU

Excusés: Frédéric PONS

Absents:

Représentés:

Secrétaire de séance : Julie BARRAL

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Lodévois&Larzac : Prise de compétence Politique de la ville (DE 2017 21)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal la délibération en date du 25 juillet 2017 prise par la Communauté de Communes du Lodévois&Larzac pour la modification de ses statuts : Prise de compétence Politique de la Ville.

Voté à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté des Communes du Lodévois&Larzac : Prise de compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (DE 2017 22)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal la délibération en date du 25 juillet 2017 prise par la Communauté de Communes du Lodévois&Larzac pour la modification de ses statuts : Prise de compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Voté à l'unanimité.

Exonération temporaire des loyers du gîte rez de chaussée Maison du Pauvre (DE 2017 23)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'autorisation donnée à Monsieur Jean-Louis LEYRIS pour effectuer des travaux de réfection dans le logement communal qu'il occupe au rez de chaussée du gîte Maison du Pauvre et la participation de la Commune à hauteur de la moitié de ces travaux, sous la forme d'une exonération temporaire des loyers.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ces divers travaux dont le montant s'élève à 1.911€ (mille neuf cent onze euros).

Il convient donc de prendre à charge de la commune la somme de 955.50€ (neuf cent cinquante cinq euros et cinquante cinq centimes) ; ce montant sera déduit au fur et à mesure de la facturation des loyers pour la période de novembre 2017 à avril 2018.

Voté à l'unanimité.

Soutien financier aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma (DE 2017 24)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la proposition de l'Association des Maires de l'Hérault, d'exprimer sa solidarité avec les habitants des îles frappées par les intempéries suite au passage de l'ouragan Irma en créant "un fonds de soutien spécifique".

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reverser la somme de 500€ (cinq cents euros) sur le compte de l'Association des Maires de l'Hérault.

Voté à l'unanimité.

Décision modificative N°1 - BP M49 (DE 2017 25)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les factures à venir relatives aux frais d'insertion pour les travaux de la station de Navacelles (1.000€) et aux frais d'études pour les travaux de la station de Madières (2.280€).

Il propose au conseil municipal d'établir une décision modificative afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Eglise de Madières : Suite à un incendie (voitures en feu à proximité), dégradation de la façade. prise en charge par les assurances - Travaux prévus au printemps.
- La Course cycliste "l'Héraultaise" passera à St Maurice Navacelles le 1er avril 2018.
- L'Aire de jeux est pratiquement terminée.
- Réhabilitation de l'église de la Clastre en bonne voie.
- Aire de compostage en service.
- Arrêté pour le non stationnement sur la place du village.

Le Maire,
Roland BOISSIERE